

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**  
**ARRONDISSEMENT DE SAVERNE**  
**COMMUNE DE HURTIGHEIM**



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU : 23 MAI 2022**

**Date de la convocation** : 17 mai 2022

**Membres présents** : M. RUCH Jean-Jacques, M. GRIMM Claude, Mme PIECKO Suzy, Mme BALTZER Martine, M. HAESSLER Robert, M. JUNG Guillaume, Mme KRACK Agnès, M. LITT Thomas, Mme ROCHELET Vanessa, M. RUCH Jean, M. SCHREINER Christian, M WAGNER Christian.

**Membres excusés** : Mme HOFFMANN Anne-Marie, M. SCHILIS Laurent, Mme JUNG Alexia.

Maeva SCHAUDEL assiste à la séance en qualité de secrétaire auxiliaire.

**1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Agnès Krack comme secrétaire de séance

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 4 avril 2022.

**3. DECISIONS DU MAIRE**

Le Maire énumère les 7 projets qui lui ont été soumis depuis le 4 avril dernier dans le cadre du droit d'aliéner. Pour aucune de ces transactions, la Commune n'a pas fait usage de ce droit de préemption.

**4. RETROCESSION PARTIELLE ANTICIPEE AU PROFIT D'UN TIERS ET POURSUITE DE PORTAGE AVEC L'EPF (DELIBERATION N°14/2022)**

Le Maire rappelle que lors de la séance du 4 avril, le Conseil Municipal a validé par délibération la rétrocession à M BERTIN une surface de 50 m<sup>2</sup> sur la réserve foncière de l'école. Pour simplifier le bornage M Bertin a émis le souhait d'acquérir 11 m<sup>2</sup> de plus La surface restant à la Commune pour constituer la réserve foncière de l'école sera de 6 ares 07 au lieu de 6 ares 18 auparavant.

Vu les explications du Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace en date du 16 mars 2022, portant notamment sur les modalités de portage foncier, les modalités financières, et les modalités de rachat du bien à l'issue du portage,

Vu les statuts du 31 décembre 2020 de l'EPF d'Alsace,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 juin 2021, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF

d'Alsace) pour l'acquisition d'un bien immobilier situé à HURTIGHEIM (67117), figurant au cadastre :

Section	N° cadastral	Lieudit - Adresse	Surface
3	392/70	<i>Kleinfeld in den Plaetzern</i>	6,68 ares

Vu la convention pour portage foncier signée le 4 août 2021 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, pour une durée de 10 ans, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;

Vu l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace, suivant acte reçu le 22 novembre 2021 par Maître LIMON notaire à TRUCHTERSHEIM ;

Vu l'arrivée du terme de la convention de portage le 21 novembre 2031 ;

Vu le courriel adressé à l'EPF d'Alsace par la commune le 4 mars 2022 demandant la rétrocession partielle et anticipée au profit d'un tiers d'une partie du bien ci-dessus désigné ;

Vu le procès-verbal d'arpentage provisoire (ci-annexé) du 18 mai 2022 établi par le cabinet CARBIENER, géomètre-expert à BRUMATH, en cours de certification par les services du cadastre :

- divisant la parcelle située à HURTIGHEIM (67117), rue de l'école, appartenant à l'EPF d'Alsace, cadastrée section 3 numéro 392 d'une superficie de 00 ha 06 a 68 ca en deux (2) parcelles ainsi qu'il suit :
- parcelle provisoirement cadastrée section 3 numéro (1)/70, d'une superficie de 00 ha 00 a 61 ca,
- parcelle provisoirement cadastrée section 3 numéro (2)/70, d'une superficie de 00 ha 06 a 07 ca,

Vu la demande de Monsieur Alexandre BERTIN d'acquérir la parcelle provisoirement cadastrée section 3 numéro (1)/70, d'une superficie de 00 ha 00 a 61 ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- DEMANDER à l'EPF d'Alsace de revendre au profit de Monsieur Alexandre BERTIN, par acte de vente notarié à recevoir par l'étude PAX-MULLER & WEIBEL, notaires à MARLENHEIM, ou tout autre notaire, dont les frais seront supportés par l'acquéreur, la parcelle provisoirement cadastrée section 3 numéro (1)/70 d'une superficie de 00 ha 00 a 61 ca, moyennant le prix de 12.389,20 € HT, soit 12.426,21 € TTC (TVA sur marge comprise), et signer tous les actes et pièces nécessaires à cet effet ;
- ACTER la poursuite du portage par l'EPF d'Alsace pour le surplus ci-dessus désigné, non encore rétrocédé ;
- CHARGER et AUTORISER Monsieur Jean-Jacques RUCH, Maire, à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

## **5. FIXATION DU LOYER ET DE LA PROVISION POUR CHARGES DU GRAND LOGEMENT A L'ETAGE DE L'ECOLE (DELIBERATION N°15/2022)**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation réalisés par l'adjoint Claude Grimm au niveau du logement communal F4 situé au-dessus de l'école maternelle sont achevés.

Afin de pouvoir louer ce logement, M. le Maire propose que soit défini le montant du loyer et que soit fixée la provision mensuelle sur charges, pour l'eau potable et l'assainissement.

Entendu l'exposé du Maire,

Considérant la surface du logement de 94,54 m<sup>2</sup>,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- fixer à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022, le loyer mensuel du logement situé au 3 rue de l'École à la somme de 720 euros, et la provision mensuelle pour charges à 30 €.
- dire que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.
- d'autoriser M. le Maire à signer un bail de location pour ce logement ci-dessus désigné.

## 6. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DU SDEA POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

### Compte-rendu du rapport 2021 assainissement pour le périmètre du bassin de la souffel

**Le périmètre du bassin de la Souffel** comprend 19 communes avec 22 647 habitants desservis résultant de 8 488 abonnés. 146 m<sup>3</sup> ont été assainis par abonné, contre 133 m<sup>3</sup> par abonné en 2020.

#### Prix de l'assainissement pour 120 m<sup>3</sup> (tarif de référence) :

Part fixe : 50,00 € HT par an.

Part variable : 1,25 € HT le m<sup>3</sup>.

Redevance assainissement : 1,667 HT le m<sup>3</sup>

Prix du service assainissement, redevance Agence de l'Eau et TVA comprises : 2,09 € TTC/m<sup>3</sup> (pour 120 m<sup>3</sup>).

#### Le réseau se compose de :

- 4 stations d'épurations à Kienheim, Griesheim-Sur-Souffel, Berstett et Truchtersheim.
- 64 bassins d'orage (+2 par rapport à 2019)
- 110 déversoirs d'orage
- 21 stations de pompage
- 189 km de réseaux communaux
- 53 km de réseaux intercommunaux
- 5697 bouches d'égout

#### Entretien des réseaux en 2021 :

- 21,2 km de réseaux curés (taux de curage 9,1%)
- 323 tonnes de sable extraits du réseau (320 tonnes en 2020)
- 7393 bouches d'égout vidangées
- 19 nettoyages de stations de pompage
- 20 débouchages de branchement
- 44 122 € ont été dépensés en 2021 pour renouveler les équipements sur les stations de pompage (contre 20 229 € en 2020).
- Opérations d'investissement sur réseaux et ouvrages : En 2021, 3 pompes et 1 démarreur ont été remplacés suite à des casses sur l'ensemble des ouvrages de pompage. L'ensemble des vannes de la station de Rumersheim a été remplacé en raison de leur vétusté. Des chaînes de levage certifiées ont été installées.

#### Industrie et Agriculture :

2 industriels sont raccordés au réseau d'assainissement du périmètre et conventionnés avec le SDEA : Lingenheld Environnement et Metzger Muller. Leurs rejets sont traités à la station d'épuration de Griesheim sur Souffel.

La société Nactis Flavour à Furdenheim spécialisée dans le conditionnement d'épices verra sa situation régularisée en 2022 par une autorisation de rejet assortie d'une convention spécifique de déversement.

A l'issue de la 4<sup>e</sup> année de l'opération collective de lutte contre les pollutions diffuses, 56 établissements se sont mis en conformité, soit 62% de l'effectif. Au total 488 173 € HT de travaux de mise en conformité ont été engagés pour 20 entreprises, avec une participation financière de l'Agence de l'Eau à hauteur de 53% en moyenne.

#### Travaux d'investissements sur réseaux et ouvrages en 2021 :

En 2021, les travaux d'investissement sur les réseaux ont été en net recul par rapport à 2020. Seulement 118 extensions de conduites principales ont été réalisées en 2021, contre 2 666 en 2020. Aucune opération de rénovation ou de renforcement de conduites principales n'a pu être réalisée en 2021.

**Bilan de l'année 2021 :** Les performances de la station de Griesheim S/Souffel ont permis de respecter les limites réglementaires, le déversoir d'orage de la station a très peu surversé. A Truchtersheim, le déversoir d'orage n'a pas surversé. Les performances de la station de Berstett sont conformes aux exigences réglementaires. A Kienheim cependant, des progrès sont à réaliser pour améliorer les performances du déversoir d'orage qui dépasse le seuil réglementaire car d'importants volumes sont déversés en amont de l'ouvrage (18% des volumes collectés). Des travaux importants de renforcement de la canalisation de transfert depuis la zone urbanisée vers la station d'épuration permettront de fortement améliorer le fonctionnement. Pour finir, les travaux de construction, débutés en juillet 2021, d'un bassin de dépollution de 500 m<sup>3</sup> à Berstett se sont terminés début 2022.

A HURTIGHEIM les travaux prévus initialement à l'été 2021 ont été reportés d'un an. Ils consistent à renforcer le réseau d'assainissement rue de l'Ecole et rénover le déversoir d'orage ainsi que le siphon qui permettent le croisement du réseau d'assainissement avec le Musaubach. Ceux-ci se dérouleront pendant l'été 2022.

La Commune de Quatzenheim se verra dotée d'un bassin de stockage d'un volume de 900 m<sup>3</sup> pour contribuer à la diminution de l'impact des déversements du réseau d'assainissement vers le milieu naturel. Ces travaux démarreront en 2022-2023.

Le SDEA a engagé une étude de potentiel raccordement des eaux pluviales sur le système d'assainissement de la centrale de Berstett. Cette étude permet de préciser les modalités d'application de gestion alternative des eaux pluviales et de quantifier les effets sur le fonctionnement du système d'assainissement.

## **7. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DU SDEA POUR LA COMPETENCE EAU POTABLE**

Le Maire relate le contenu du rapport d'activité 2021 du périmètre Kochersberg-Souffel, au titre de la desserte en eau potable.

**Nombre d'usagers :** 13 486 pour 35 942 habitants desservis.

**Volume d'eau consommé :** 2 022 799 m<sup>3</sup> soit 56 m<sup>3</sup> par habitant.

**Le patrimoine du périmètre Kochersberg-Souffel se chiffre comme suit :**

- 5 puits
- 4 sources
- 11 réservoirs de stockage (capacité totale de stockage : 7 805 m<sup>3</sup>)
- 2 stations de traitement
- 5 unités de désinfection
- 387 km de conduites
- Capacité de production maxi pour une journée : 34 953 m<sup>3</sup>/ jour (contre 30 192 m<sup>3</sup> en 2020) pour un volume journalier prélevé de 10 004 m<sup>3</sup>/jour. Le réseau dispose d'une autonomie de 10 h en période de pointe.

**Qualité de l'eau :** la qualité microbiologique est 100% conforme à la réglementation. Pas de trace de pesticides.

**Prix de l'eau pour 120 m<sup>3</sup>** norme INSEE

Part fixe : 65,00 € HT par an (prix stable depuis 2018)

Part variable : 1,10 € HT le m<sup>3</sup>

Redevance eau potable 1,64 € HT pour 120 m<sup>3</sup>.

**Production - ventes :** Le volume total produit et vendu en 2021 était de 3 776 778 m<sup>3</sup>. Les volumes mis en distribution sont en légère baisse pour des volumes consommés stables.

Sur l'année 2021, les pertes ont été plus faibles que sur l'année précédente, mettant en évidence le bon fonctionnement des réseaux.

**Entretien et travaux sur le réseau :** 25 ruptures de branchement et de conduites principales ont été enregistrées (contre 37 en 2020) ; Le réseau d'eau potable conserve une très bonne performance avec un rendement qui se stabilise à plus de 89% (contre 86% en 2019 et 87 % en 2020). Ces résultats sont obtenus grâce aux opérations de renouvellement du réseau.

**Parc de compteurs :** 13 556 compteurs enregistrés dont 585 ont été remplacés en 2021 (soit 4,3% du parc). 99% des compteurs sont équipés de la technologie radio-relevés.

Investissements sur les réseaux et ouvrages en 2021 :

- Des inspections du forage n°1 de Griesheim S/Souffel, et des puits n°1 et 2 de Cosswiller ont été réalisés en 2021. Ces installations apparaissent en bon état limitant le risque d'indisponibilité de ces ouvrages.
- Au cours de 2021 ont été menés à bien des chantiers de rénovation intérieure des réservoirs de Truchtersheim, et de Gougenheim avec pour ce dernier un remplacement complet de la tuyauterie. En parallèle, les réservoirs de Cosswiller et d'Hohengoefft ont été mis hors service, puis démolis comme cela a été planifié dans le schéma directeur de 2014, avant que le réservoir de Rangen ne subisse le même sort en 2022 après mise en place de regards de régulation de pression sur le réseau du secteur.
- Enfin, les installations électriques de la station de commande et des puits 2 et 3 de Cosswiller ont été totalement rénovées dans la continuité des travaux réalisés en 2020 sur le puits 4.
- Des travaux de renouvellement des réseaux d'eau se poursuivent avec l'objectif d'avoisiner un taux de renouvellement de 1%. Ces travaux se font souvent en coordination avec les travaux de voirie menés par les Communes, réduisant ainsi les frais pour les collectivités.

**Bon à savoir :** Les élus des périmètres Kochersberg-Souffel et de Romanswiller ont fait le choix de fusionner leurs deux zones à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il s'agit de 2 périmètres interconnectés depuis 2011. Les caractéristiques techniques et financières étaient proches, notamment au regard des tarifs moyens des redevances eau potable et de la capacité d'autofinancement comparativement à leur taille. Leur rapprochement permettra ainsi de renforcer les capacités d'investissement pour les années à venir.

## 8. POINT D'INFORMATION SUR LES TRAVAUX

Le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint font le point sur les travaux réalisés et à venir.

A partir du 4 juillet, le SDEA réalisera des travaux sur le réseau d'assainissement rue des Forgerons à hauteur de CARAI. Cela concerne la rénovation du déversoir d'orage et le renouvellement du siphon sur la conduite d'assainissement qui passe sous le Musaubach. La route sera barrée du 7 au 29 juillet, une déviation sera mise en place.

L'élargissement du trottoir qui mène de l'arrêt de bus à l'école a été rectifié et mise aux normes.

Le sol amortissant sur l'aire de jeux de l'école a été mis en place durant les vacances de printemps.

Les rambardes pour matérialiser le trottoir le long de l'école sont en attente d'être livrées.

Les travaux de rénovation réalisés par l'adjoint Claude Grimm au niveau du logement communal F4 situé au-dessus de l'école maternelle sont achevés. Il sera loué à partir du 1<sup>er</sup> juin 2022.

L'engazonnement du terrain à l'école n'a pas été réalisé comme prévu. Considérant la contrainte d'arrosage liée à l'arrivée de la saison estivale, le conseil municipal propose de reporter cette opération à l'automne.

La réalisation de l'aire de jeu près du city stade a été confiée à la société Alsavert début avril. La livraison est prévue pour la 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet.

## 9. POINT ECOLES ET PERSPECTIVES RENTREE SCOLAIRE 2022

Le Maire fait part, que suite à l'augmentation des effectifs enregistrée en cours d'année et le nombre d'enfants inscrits pour la rentrée en septembre il se peut que l'Education Nationale décide de nous octroyer une ouverture de classe. Le seuil d'ouverture d'une 13<sup>ème</sup> classe est de 328 alors que nos prévisions se situent légèrement au-dessus de 330 à la rentrée de septembre. La présentation de différents graphiques en séance montre que les effectifs ne baisseront pas durant les 3 années à venir. De ce fait, le SIVOM Ackerland étudie les différentes possibilités pour mettre à disposition une salle supplémentaire.

Plusieurs solutions sont évoquées, toutes ont leurs avantages et leurs inconvénients ; néanmoins deux hypothèses de travail émergent. L'une à court terme (rentrée 2022) avec l'installation d'un « Algéco » dans l'emprise de l'école à Furdenheim. L'autre à moyen terme (rentrée 2023) consiste à transformer une terrasse du bâtiment actuel en salle de classe comme c'était prévu dans le cahier de charges lors de la construction initiale. Une demande dans ce sens a d'ores et déjà été faite à l'architecte pour une ébauche de solution avec les coûts engendrés. La solution « Algéco » est en cours d'étude.

L'augmentation des effectifs engendre un manque de places au périscolaire lors de la coupure de midi. Une vingtaine de familles à Furdenheim et une bonne dizaine à Hurtigheim n'ont pas eu satisfaction sur tous les créneaux demandés. Pour ce dernier site il s'agit principalement d'enfants de 3 ans.

Nous avons sollicité la Communauté de Communes afin de nous accompagner pour l'ouverture d'une cantine dans la salle judo basket ce qui réglerait en partie le problème. Cette solution est en bonne voie pour une ouverture de la cantine à la rentrée prochaine.

Suite à cette situation, Le SIVOM a souhaité remplacer l'inauguration prévue le 25 juin par une fête de l'école suivie d'une porte ouverte avec les habitants. Au sujet de l'organisation, des discussions sont en cours avec les directrices et l'association « l'école en fête ». Tous les conseillers ont émis le souhait d'organiser une porte ouverte pour les habitants.

## 10. POINTS DIVERS

**Planning de tenue du bureau de vote** pour les 2 tours des élections législatives le 12 et 19 juin prochain. Lors du scrutin du 12 juin la population sera invitée à choisir le nom de nos deux écoles. Un bureau de vote sera tenu par les élèves des cours moyen 1 et 2, les parents et les conseillers municipaux. Les modalités du vote paraîtront dans le prochain flash-infos. Le planning des élus est élaboré en séance, il sera finalisé par la secrétaire et soumis aux conseillers pour validation.

**Manifestations estivales :** Fête paroissiale le 12 juin, l'ASCS organise la fête de la musique le 21 juin et renoue avec la tradition du 13 juillet.

**PLUI clôture enquête publique :** 62 observations ont été signalées lors de l'enquête publique. Il est à noter qu'aucun habitant de Hurtigheim n'a émis une requête.

Clôture de la séance à 22h15.